

LOIRE EN RHONE-ALPES

DELIBERATION

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 19 JANVIER 2022

Compte-rendu affiché le : 20 janvier 2022

Date de transmission en Sous-Préfecture : 25 janvier

2022

Nº 22-01-10

Date de la convocation du Conseil Municipal: 13 janvier 2022

OBJET:

Tarifs 2022- Location des salles municipales

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 29

Secrétaire de séance: Thomas ROCHETTE

Membres présents à la séance :

Philippe DENIS – Jacques DECHANDON – Solange MORERE – Gilles GRANGIER - Mireille PAULET – Gérard ALLANCHE – Arlette PEREIRA – Guy BERNE – Geneviève NIGAY – Christian BECUWE - Suzanne BOICHON – Régine CHEVALLIEZ – Edith CONSIGNY – Daniel DUCROS – Françoise PION – Marie-Hélène BRUNET - Gérard GRANGE – Serge GRANGE – Michel FRANCHINI- Christine PALLEY – Joaquim DE ALMEIDA – Thomas ROCHETTE – Céline BENNICI – Georges DUBESSET – Aurélie DESBREE – Romain MONTELIMARD.

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

Lydie THOLLOT à Guy BERNE - André HUBERT à Georges DUBESSET - Marie-Hélène BOUILHOL à Romain MONTELIMARD.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202228-20220119-22-01-10-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/01/2022 Affichage : 20/01/2022



OBJET DE LA DELIBERATION:

TARIFS 2022 - LOCATION DES SALLES MUNICIPALES

Monsieur Gérard ALLANCHE, adjoint au Maire, rappelle que les tarifs de location des salles municipales pour l'année 2022 ont été approuvés par délibération du 9 septembre 2021.

Suite au dernier contrat signé le 9 décembre 2021 avec la société CLOEE lui confiant la gestion commerciale et la promotion d'espace réceptif, il convient de modifier les horaires de location de la salle « Vincennes » pour les week-ends, qui ne sera désormais plus disponible du vendredi 10h00 au dimanche 20h00 mais du samedi 8h00 au dimanche 20h00.

La grille tarifaire est modifiée en ce sens.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

APPROUVE la nouvelle grille tarifaire pour l'année 2022.

Ont signé au registre tous les membres présents.

EXPEDITION CONFORME AU REGISTRE A ST-GALMIER, le 24 janvier 2022.

LE MAIRE, Philippe DENIS.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202228-20220119-22-01-10-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/01/2022 Affichage : 20/01/2022